

22 septembre 2022

Mise à jour de l'ORMR : Dose de rappel du vaccin bivalent contre la COVID-19, consultation publique sur les droits pour l'année 2023, CCPP

## Rappel : Dose de rappel du vaccin bivalent contre la COVID-19

Récemment, le ministère des Services aux aînés et de l'Accessibilité (MSAA) a publié cette [note de service \(en anglais\)](#) afin de fournir des renseignements supplémentaires concernant l'[annonce](#) faite le 12 septembre par le ministère de la Santé au sujet de la dose de rappel du vaccin bivalent contre la COVID-19.

À partir du **lundi 12 septembre 2022**, les personnes vivant ou travaillant en maison de retraite, âgées de 18 ans et plus, peuvent recevoir la dose de rappel du vaccin bivalent contre la COVID-19. À compter du lundi 26 septembre, la province généralisera l'administration de la dose de rappel du vaccin bivalent contre la COVID-19 à l'ensemble des Ontariens et Ontariennes âgés de 18 ans et plus.

Les maisons de retraite ne disposant pas encore de plan d'administration des vaccins sont encouragées à effectuer ce qui suit :

- recueillir le consentement à la vaccination;
- travailler avec les bureaux de santé publique locaux en vue d'établir des plans;
- en cas de partage des locaux, se coordonner avec les foyers de soins de longue durée pour organiser la vaccination.

Les maisons de retraite ne pouvant pas administrer les vaccins contre la COVID-19 de manière autonome doivent prévoir d'autres méthodes de vaccination sur place, en collaboration avec le bureau de santé publique local, par exemple en travaillant avec :

- le foyer de soins de longue durée situé dans les mêmes locaux ou à proximité afin de soutenir l'administration des vaccins;
- le bureau de santé publique ou la pharmacie locale afin de mettre en place une clinique mobile de vaccination; ou
- GO-VAXX et les équipes de cliniques mobiles accessibles par le biais de [govaxx@ontario.ca](mailto:govaxx@ontario.ca) pour la région du grand Toronto et/ou de [provincialhrsupport@ontario.ca](mailto:provincialhrsupport@ontario.ca) pour les autres endroits.

Le personnel des maisons de retraite et les fournisseurs de soins essentiels peuvent réserver leur dose de rappel du vaccin bivalent contre la COVID-19 sans passer par la maison de retraite, du 12 au 25 septembre, en appelant InfoCentre provincial pour la vaccination (ICPV) au 1 833 943-3900 ou en prenant rendez-vous dans les pharmacies participantes.

Les titulaires de permis peuvent coordonner l'administration du **vaccin contre la grippe** en même temps, ou à n'importe quel moment avant qu'une personne ait reçu le vaccin contre la COVID-19, ou après. Le vaccin contre la grippe doit être distribué dans les maisons de retraite à partir d'octobre 2022.

Communiquez avec le MSAA à l'adresse [RHInquiries@ontario.ca](mailto:RHInquiries@ontario.ca) dans les cas suivants :

- Votre maison de retraite peut aider d'autres maisons de retraite à administrer la dose de rappel du vaccin bivalent prévue à l'automne.

- Après avoir travaillé avec le bureau de santé publique local et envisagé d'autres ressources, votre maison de retraite ne dispose pas de plan d'administration sur place de la dose de rappel du vaccin bivalent prévue à l'automne.

## **Fin de la consultation publique sur les propositions relatives aux droits de l'ORMR pour l'année 2023**

La consultation publique sur les propositions relatives aux droits de l'ORMR pour l'année 2023 est désormais terminée. L'ORMR tient à remercier toutes les personnes ayant participé à la consultation sur les droits pour l'année 2023 qui s'est déroulée du mardi 23 août au mercredi 21 septembre 2022. L'ORMR tient à remercier chaleureusement toutes les parties prenantes ayant apporté leurs commentaires dans le cadre de cette consultation.

Le 30 septembre 2022, l'ORMR communiquera aux parties prenantes les résultats de l'examen des droits.

## **Possibilités de participer au conseil consultatif des parties prenantes (CCPP)**

Le conseil consultatif des parties prenantes est composé de membres nommés par le conseil d'administration de l'ORMR en raison de leurs connaissances et de leur expérience dans le secteur des maisons de retraite. Le conseil fournit des conseils sur les questions liées au mandat de l'ORMR.

Le CCPP a le plaisir de vous annoncer **deux** nouvelles possibilités de bénévolat! Le conseil est à la recherche d'un **représentant ou d'une représentante des titulaires de permis** et d'un **représentant ou d'une représentante des organismes de défense des droits des aînés**.

- **Représentant ou représentante des titulaires de permis** : Pour être admissibles, les candidats doivent être un représentant d'un titulaire de permis de maison de retraite.
- **Représentant ou représentante des organismes de défense des droits des aînés** : Pour être admissibles, les candidats doivent être membres d'une association ou d'un groupe qui représente ou défend les intérêts des aînés.

Pour poser votre candidature, veuillez remplir le [formulaire de candidature au CCPP](#) et le communiquer à l'ORMR par courriel à [residents@rhra.ca](mailto:residents@rhra.ca). Les candidats peuvent compléter leur candidature par un curriculum vitae. La date limite de dépôt des candidatures est le **vendredi 28 octobre 2022**.